

Lettre de Mgr Mamie à Mgr Lefebvre du 6 mai 1975

Publié le 6 mai 1975
4 minutes

Monseigneur,

Mgr François Charrière, mon prédécesseur, avait signé, le 1 novembre 1970, le **décret d'érection de la Fraternité Sacerdotale internationale Saint-Pie-X**, au titre de *Pia Unio*, avec siège à Fribourg, approuvant et confirmant les statuts de ladite Fraternité.

Après de longs mois de prières et de réflexions, après avoir tant souhaité maintenir entre nous une communion fraternelle, après vous avoir entendu et écrit plus d'une fois (pensez entre autres à notre dernière conversation, ouverte et loyale, où vous m'avez clairement dit que vous n'acceptiez pas certaines déclarations conciliaires ; je vous rappelais aussi alors votre refus en ce qui concerne la célébration de la sainte messe selon le rite établi par S.S. Paul VI ; je vous disais enfin que votre attitude et vos actes me posaient une grave question de conscience en ce qui regardait l'appui canonique de l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg à votre institut), j'en arrive à la conclusion douloureuse, mais qui me paraît nécessaire aujourd'hui :

Je vous informe donc que je retire les actes et les concessions effectués par mon prédécesseur en ce qui regarde la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X, particulièrement le décret d'érection du 1 novembre 1970.

Vous recevrez ces jours-ci ou vous avez déjà reçu **une lettre du Saint-Siège, plus précisément de la Commission cardinalice *ad hoc***. C'est donc en plein accord avec le Saint-Siège, en particulier conformément à une réponse que j'ai reçue du cardinal Arturo Tabera, préfet de la S. Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, que je prends cette décision.

En date du 21 novembre 1974, vous avez publié et signé un texte qui commence par ces mots : « *Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique...* »

Cette déclaration a été pour moi la confirmation que je ne pouvais plus, en conscience, soutenir votre Fraternité.

Vous vous opposez si manifestement au II^e concile du Vatican et à la personne et aux actes du successeur de Pierre, Sa Sainteté le Pape Paul VI, vous avez si souvent dit et écrit que vous aviez l'appui de l'évêque de Fribourg, que je ne puis plus admettre que l'autorité de l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg demeure le fondement canonique de vos institutions. J'ai conscience aussi que cette décision met en cause tout ce qui est prévu dans les statuts de la Fraternité Saint-Pie-X.

Cette décision est immédiatement effective et j'en informe, par le même courrier, les instances romaines compétentes (S. Congrégation pour les Religieux, S. Congrégation pour l'Éducation catholique et S. Congrégation pour le Clergé), ainsi que S. E. Mgr Ambrogio Marchioni, nonce apostolique en Suisse, et Mgr Nestor Adam, président de la Conférence des évêques suisses.

Quant à nous, nous continuons de demander aux fidèles comme aux prêtres catholiques d'accepter et d'appliquer toutes les orientations et décisions du II^e concile du Vatican, tous les enseignements de Jean XXIII et de Paul VI, toutes les directives des secrétariats institués par le Concile, y compris dans la liturgie nouvelle. Cela nous l'avons fait et nous le ferons encore, même aux jours les plus difficiles et avec la grâce de Dieu, parce que, pour nous, c'est là le seul chemin pour « édifier » l'Église. C'est donc avec une grande tristesse, Monseigneur, que je vous assure de ma fidèle prière et de mes sentiments très fraternels, dans l'attachement au Christ Jésus, à son Église et à celui qui a reçu le pouvoir divin de confirmer ses frères, le Souverain Pontife, successeur de Pierre.

†**Mgr Mamie**, évêque de Fribourg